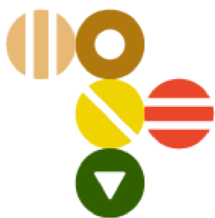


FONDATION
DE L'INNOVATION
POUR LA DÉMOCRATIE

LABORATOIRE ARC CÔTIER
& CENTRAL

Symposium International de Kigali

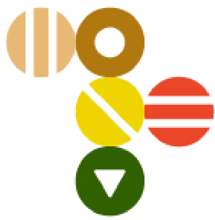
Thème : « Démocratie et réinvention de la théorie du droit en Afrique »

LEMIGO HOTEL, Kigali – Rwanda

15 – 16 Janvier 2025

PROGRAMME GÉNÉRAL





FONDATION DE L'INNOVATION POUR LA DÉMOCRATIE

LABORATOIRE ARC CÔTIER & CENTRAL

Mercredi 15 Janvier 2025

07h30 – 11h00 : SEQUENCE 1 - CEREMONIE SOLENNELLE D'OUVERTURE

07h30 – 08h30 : Accueil, enregistrement et installation des participants
08h30 – 08h45 : Accueil et installation des invités
09h00 : Accueil de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Début de la Cérémonie Solennelle d'ouverture.

- *Mot de bienvenue du Laboratoire Arc-Côtier et Central de la Fondation de l'Innovation pour la Démocratie ;*
- *Mot de circonstance de **Son Excellence Antoine ANFRÉ**, Ambassadeur de France au Rwanda ;*
- *Leçon Inaugurale du Symposium du **Pr. André AKAM AKAM**, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Douala, Président du Comité Scientifique du Symposium ;*
- *Allocution du **Pr. Achille MBEMBE**, Directeur Général de la Fondation de l'Innovation pour la Démocratie ;*
- *Discours solennel d'ouverture du **Dr. Edouard NGIRENTE**, Premier Ministre de la République du Rwanda.*
- *Fin de la Cérémonie Solennelle d'ouverture,*
  Photo de Famille
  Pause-café.

11h30 – 13h30 : SEQUENCE 2 – PANEL D'OUVERTURE

- **Pr. Jean – Paul MARKUS**, Professeur de droit public, Enseignant – Chercheur à l'Université Paris-Saclay : *« Le démocratie et l'Etat de droit face au mur de la désinformation »* ;
- **Pr. Jean-François AKANDJI KOMBE**, Professeur de droit public, Enseignant – Chercheur à la Faculté de droit de l'Université de Paris 2 : *« Droit constitutionnel africain, droit vivant : quelle idée de droit démocratique pour l'Afrique ? »* ;
- **Pr. AYEWOUADAN AKODAH**, Professeur de droit privé et sciences criminelles, Enseignant – Chercheur à la Faculté de Droit de l'Université de Lomé, Ancien Ministre de la Communication, des Médias et Porte – parole du Gouvernement du Togo.

13h30 – 14h30 : DEJEUNER D'OUVERTURE

14h30 – 16h30 : SEQUENCE 3 – PANEL 2



- **Pr. Mehdi ALIOUA**, Professeur de Sociologie, Doyen de l'Institut d'Etudes Politiques de l'Université Internationale de Rabat ;
- **Pr. Edem KODJO AOKOU**, Professeur de Droit Public : *« Paradoxes juridico-politiques en Afrique : l'Équation délicate »* ;
- **Pr. ALAWADI ZELAO**, Professeur de Sociologie à l'Université de Dschang : *« Démocratie, élections et enjeux saillants pour la production de développement des sociétés africaines »*.

16H30 – 17H00 : PAUSE-CAFE

17h00 – 19h00 : SEQUENCE 4 – PANEL 3

- **Pr. Armand LEKA ESSOMBA**, Professeur de Sociologie à l'Université de Yaoundé I, Chef de Département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I : *« Et si le "droit" était contre la démocratie en Afrique ? Entre ruses de la raison pouvoiriste et dilemme de la raison populiste aujourd'hui »*.
- **Pr. ADOUA-MBONGO Aubrey Sidney**, Professeur de Droit Public, Université Marien Ngouabi : *« Enseigner le droit constitutionnel en Afrique noir Francophone »* ;
- **Pr Éric NGANGO YOUMBI**, Professeur de Droit Public, Université de Garoua : *« Coups d'État et réinvention du droit constitutionnel en Afrique : L'exemple des institutions de transition »*.

Jeudi 16 Janvier 2025

08h30 : SEQUENCE 5 – DEBUT DES TRAVAUX EN ATELIERS THÉMATIQUES

08h30 – 10h00
10h00 – 11h30
11h30 – 13h00
14h00 – 16h00

Cinq (08) Ateliers thématiques sont prévus : le phénomène juridique (1) ; l'originalité de la théorie du droit en Afrique (2) ; Penser un nouveau droit adapté au projet démocratique de l'Afrique (3) ; Dessiner les perspectives d'une justice reformée au service de la réinvention du droit en Afrique (4) et Déconstruction et construction des modes alternatifs de règlement des différends (5) ; Repenser les justiciables, le droit, la justice et la démocratie autour du vivant (6) ; Le Droit international, les relations internationales et la géopolitique face à la démocratie en Afrique (7) ; Repenser la philosophie, l'histoire, l'histoire du droit, la sociologie, l'anthropologie et l'économie autour du droit et de la démocratie en Afrique (8). Un Panel de Haut Niveau sur le thème *« Enseigner le droit, appliquer le droit et faire de la rechercher en droit aujourd'hui en Afrique »* clôture les travaux.

Atelier thématique 1 : Le phénomène juridique en Afrique

Cet axe traite de la question du droit dans les sociétés africaines précoloniales, coloniales et postcoloniales. Il revient sur la question de la nature du droit, de la définition du droit, de ses manifestions, de son interprétation, de son application. Cet axe interroge aussi le rapport du droit à la société, à l'environnement, à l'individu, au vivant,

au sacré et au cosmos, à la vie et à la mort. Il aborde la question des évolutions de la juridicité, de la normativité et sonde les concours de l'histoire du droit en Afrique.

Atelier thématique 2 : L'originalité de la théorie du droit en Afrique

Le présent axe aborde les questions épistémologiques, ontologiques, téléologiques et logiques que soulève le thème du droit en Afrique, tant du point de vue général que de ses branches. Cet axe interroge la scientificité du droit, les finalités du droit en Afrique, l'autonomie du droit en Afrique, l'ontologie des concepts, des notions et principes fondamentaux du droit, l'ontologie et la téléologie des institutions. Cet axe adresse aussi la question de la mise en œuvre du droit, et celle de ses méthodes. Il s'intéresse enfin à la question de savoir comment cette originalité multiple du droit en Afrique, puisée dans la mémoire collective et les archives endogènes, peut être mise au service d'un renouveau de la démocratie.

Intervenant(e)s :

Session Unique (08h30 – 10h00):

Sur l'Axe thématique 1 :

- **Pr. Marie ASSETOU DIALLO**, Maître de Conférences, Université des Antilles, Centre de recherche en économie et en droit sur le développement insulaire : *« Quelles perspectives environnementales pour les constitutions africaines ? »* ;
- **Pr. JAOUAD AGUDAL**, Enseignant – Chercheur en Art et sciences Humaines, Université Hassan Ier, Faculté des Langues : *« Construction sociale de la légalité dans le contexte des politiques sociales au Maroc. Cas du programme villes sans bidonvilles et AMO Tadamon »*.

Sur l'axe thématique 2 :

- **Dr. Alioune WAGUE NGOM**, Enseignant de Droit Public, Université de Reims : *« Déconstruire le socle épistémologique du droit constitutionnel africain »*.

Atelier thématique 3 : Penser un nouveau droit adapté au projet démocratique de l'Afrique

Le projet démocratique de l'Afrique est en panne. Cette crise est amplifiée par l'errance du libéralisme économique et des conséquences qui en découlent en termes d'aggravation de la pauvreté et la détérioration des conditions de vie des populations africaines. Cet axe propose des réponses aux questions suivantes : comment le droit applicable actuellement sur le continent handicape-t-il la démocratie ? Comment repenser le droit afin de le mettre en cohérence avec le projet démocratique des peuples du continent ? Cet axe traite évidemment de la problématique des sources du droit en Afrique, et envisage comment l'on peut reconsidérer les questions de validité et de conformité des règles de droit. Il analyse aussi comment l'on pourrait reconsidérer la place des sources comme la coutume ou le contrat dans la réinvention de l'idée et la pratique démocratiques. S'agissant de la coutume par exemple, on note dans la pratique comme une forme de discrimination normative au bénéfice du droit écrit (constitution, lois, règlements, jurisprudence, *etc.*) à son détriment. Ce qui paraît incompréhensible davantage dans le contexte africain, où le phénomène juridique est encore considérablement coutumier. L'enjeu est dès lors de tirer tous les bénéfices du pluralisme juridique dans ce projet de réenchantement de la démocratie autour de concepts tels que la personne, le bien, le contrat, le vivant ou encore la société. Les approches philosophiques,



anthropologiques, sociologiques, économiques, stratégistes, historiques, politistes, entre autres, sont particulièrement encouragées ici.

Intervenant(e)s :

Session N° 1 (08h30 – 10h00):

- **Pr. Lionel Pierre GUESSELE ISSEME**, Professeur de Droit Public, Université de Douala (FSJP), Chef de département droit public interne : *« Le peuple, la démocratie dans les États d'Afrique noire francophone »* ;
- **Pr. Auguste NSONSISSA**, Enseignant – Chercheur à l'Université de Yaoundé II : *« Démocratie, élections et enjeux saillants pour la production de développement des sociétés africaines »* ;
- **Pr. Jean Daniel BOMBELA**, Maître de Conférences en Science Politique, Université de Yaoundé II : *« L'Etat, le droit et le traumatisme historique. Les ressorts sociohistoriques de l'élaboration d'un droit commun »* ;

Session N° 2 (10h00 – 11h30):

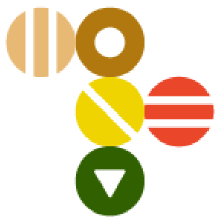
- **Pr. Jean Paul Baxter BIDIAS A MBASSA**, Maître de Conférences en Droit Public, Université de Douala : *« Cybercensure, dernier rempart d'une démocratie en quête de résurrection en Afrique »* ;
- **Dr. ABDOURAHAMANE DIALLO**, Enseignant – Chercheur à UGLC-SC : *« Ingénierie constitutionnelle et Instabilité en Afrique de l'ouest francophone. Cas du triangle du Burkina, Guinée et du Mali »* ;
- **Dr. Henri Martin Martial NTAH**, Maitre-assistant Cames de Droit Public, Université de Yaoundé II : *« Alternance militaire au pouvoir suprême en Afrique »*.

Atelier thématique 4 : Dessiner les perspectives d'une justice reformée au service de la réinvention du droit en Afrique

Dans une perspective substantielle, la justice désigne un principe moral qui exige le respect du droit et de l'équité. Mais c'est également, d'une part, une qualité morale qui invite à respecter les droits d'autrui, d'autre part, une pratique ou le fait qui consiste à corriger une inégalité, à combler un handicap, à sanctionner une faute. D'un point de vue formel, davantage institutionnel, la justice est un ensemble d'institutions au sein d'un État (police, tribunaux, prisons…) qui imposent le règne de la loi, sur la base du droit positif constituant l'ordre juridique. L'activité de justice mobilise un ensemble de règles, de statuts, de pratiques, de codes, de discours et de métiers qui participe à la fonction de juger. Si la justice semble essentielle tant pour la survie, le fonctionnement que le progrès d'une société, il reste que l'arrimage entre la justice et la démocratie ne va pas toujours de soi.

Cet axe propose des réponses aux questions suivantes : Qu'est-ce que la justice ? Qu'est-ce que rendre justice ? Comment rendre justice ? Qu'est-ce que juger ? Comment juger ? Comment repenser la justice en Afrique dans le sens à la fois d'une nouvelle théorie du droit et d'une réinvention de la démocratie ? En tout état de cause des réformes devraient être initiées afin d'assurer une justice plus équilibrée et requérante, et envisager les conditions d'une extension du principe d'accès à la justice non plus seulement aux hommes, mais à l'ensemble du vivant. Cet axe vise aussi à repenser la justice comme cadre d'expression d'une théorie du droit refondée ; à esquisser les tenants et aboutissants d'une justice refondée désormais au service des hommes et du vivant, et singulièrement au service de la réinvention du droit.





Atelier thématique 5 : Déconstruction et construction des modes alternatifs de règlement des différends

L'objectif de la justice et de la démocratie est de régler (et ou d'empêcher) les différends entre les sujets de droit, dans le but d'assurer la sécurité et la paix en société. Cet axe vise à présenter, à interroger et à évaluer les modes alternatifs de règlement des différends institutionnalisés comme l'arbitrage, la médiation et la conciliation dans une perspective de déconstruction, de construction et de reconstruction. Ces discussions permettront aussi de mettre en exergue les modes traditionnels ou coutumiers de règlement des différends comme l'arbre à palabre, la parenté à plaisanterie, l'Ubuntu, entre autres. Les contributions attendues dans le présent axe viseront à questionner la pertinence des modes alternatifs classiques de règlement des différends pour ouvrir l'univers des possibles avec les modes alternatifs endogènes, comme contribution originale de l'Afrique dans cette discussion sur la réinvention de la théorie du droit et la démocratie.

Intervenant(e)s :

Session N° 1 (10h00 – 11h30):

Sur l'Axe thématique 4:

- **Pr. NDEYE ASTOU NDIAYE**, Maître de Conférences de Science Politique, Université Cheikh Anta Diop de Dakar : *« Théorie et pratique des droits de l'Homme en Afriques : entre legs des lumières et logique d'adaptation et de réinvention »* ;

Sur l'Axe thématique 5:

- **Pr. Alphonse ZOZIME TAMEKAMTA**, Enseignant – Chercheur en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé I-École normale : *« La palabre et la médiation deux modes alternatifs de règlement des différends chez les grassfields (Cameroun) »* ;
- **Pr. Arnold NYALUMA MULAGANO** et **Dr. Bertin NALUKOMA IRENGE**, Enseignants – Chercheurs à l'Université de BUKAVU : *« De la palabre à la justice citoyenne. Repenser le règlement des conflits en république démocratique du Congo »*.

Atelier thématique 6 : Repenser les justiciables, le droit, la justice et la démocratie autour du vivant

« *Le vivant* » désigne « *l'être vivant* », le règne des êtres vivants ou encore toutes les formes de vie qui ne dépendent pas directement de l'homme. Effectivement la rupture épistémologique dans les sciences biologiques d'abord, et sociales ensuite, a contribué à ériger le vivant en objet de réflexion, en écartant l'interrogation sur la vie jugée trop métaphysique. Il s'agit de comprendre les dynamiques, procédés, mécanismes et mécaniques du vivant sans spéculer sur la vie en soi. La vie doit être étudiée dans le vivant et non le vivant déduit de l'idée de vie. L'immense diversité des êtres vivants qui peuplent notre planète, leurs adaptations remarquables aux conditions imposées par la nature, mais aussi et de plus en plus par l'homme, ont, de tout temps, suscité l'émerveillement. Depuis le XIXe siècle (en 1838 avec la formulation de la théorie cellulaire), l'unité de base de tous les êtres vivants est la cellule : tous se composent de cellules, naissent d'une cellule et descendent d'une même et unique cellule que l'on a baptisée de l'acronyme LUCA : *Last Universal Common Ancestor* ou ultime ancêtre commun universel.



La dégradation du vivant engendrée par les activités humaines mobilise l'outil juridique comme solution à la crise environnementale planétaire, visant à protéger l'environnement afin de préserver la vie sur la terre. Cela implique de démocratiser la décision environnementale. Ainsi, le vivant est saisi par le droit et le droit est saisi par le vivant, en tant que chose, objet, il tend même à acquérir des droits liés à la personnalité juridique. Dans cette logique, il faudra construire les déterminants pour une réinvention de la démocratie et de la théorie du droit en Afrique. Cet axe est l'occasion de décloisonnement de la distinction entre homme-environnement, de réconciliation entre l'homme et l'environnement, de replacer le vivant au centre de l'activité humaine normative, non seulement comme sujet de droit, mais aussi, comme producteur de normes, de codes et de standards.

Intervenants :

Session N° 1 (11h30 – 13h00):

- **Pr. Yves-Patrick MBANGUE NKOMBA**, Maitre de Conférences en Science Politiques, Université de Yaoundé II : *« Environnement et démocratie dans l'Afrique contemporaine : Intégrer les communs au-delà des vivants »* ;
- **Dr. Claude BEKOMBO JABEA**, Enseignant – Chercheur, Centre de recherches en Droit, Economie et Politique du Sport (CERDEPS) : *« La probité des « passeurs » des sujets des droits de la nature en Afrique subsaharienne : soliloque entre dessaisissement de l'État et consécration des communautés pour la protection du vivant à partir du cas de la forêt communautaire au Cameroun »* ;
- **Dr. Adélaïde NGUEJO THAYOH**, Enseignante – Chercheure en Droit Public, Université de Douala : *« L'écocitoyen et la démocratie en Afrique »*.

Atelier thématique 7 : Le Droit international, les relations internationales et la géopolitique face à la démocratie en Afrique

La structuration de la justice et de la démocratie en Afrique est pour partie liée à son rapport au Droit international, à la place de l'Afrique dans les relations internationales et à l'exercice des rapports de force dans la géopolitique mondiale. L'interpénétration entre les logiques du dedans et du dehors étant intime, la réinvention d'une théorie du droit en Afrique ne peut rationnellement éluder l'importance des soubresauts de ces facteurs de la vie internationale, replaçant l'Afrique dans le système monde. Cet axe ambitionne de problématiser l'influence des droits d'emprunts issus de la colonisation, de la tutelle et de la domination extérieure de l'Afrique, sans éluder l'effraction juridique néocoloniale de l'accession au droit international de l'Afrique, ou des contraintes de l'extractivisme économique néolibéral sur la substance même et l'application du droit (en l'occurrence le droit des investissements, le droit du commerce, le droit et les politiques e concurrence, etc.). Construire une stratégie de replacement de l'Afrique dans le système de droit international, sa considération dans la galaxie démocratique des relations internationales empreintes de rapports de forces géopolitiques, constituent la trame de fond de cet axe.

Atelier thématique 8 : Repenser la philosophie, l'histoire, l'histoire du droit, la sociologie, l'anthropologie et l'économie autour du droit et de la démocratie en Afrique

Envisager une réinvention de la théorie du droit ou de la démocratie en Afrique ne peut se faire sans entrevoir les effets structurants de l'histoire de l'Afrique sur l'existant, constitué des singularités des peuples africains, compte tenu de leur organisation sociale *sui generis*. Réinventer le droit et la démocratie en Afrique replace l'africain au centre de la démarche réflexive, en interrogeant son être, son savoir, son savoir-faire et son savoir-être, ses

pratiques, sa religion, sa cosmologie, ses cosmogonies, son rapport à lui-même, aux autres et au cosmos, ses us et coutumes.

L'africain est aussi un *homo economicus*, autant que l'État, pris à l'étau des contraintes de l'organisation du champ microéconomique, de la planification et de la gestion macroéconomique face aux incessants soubresauts du marché mondial. Comment ces considérations liées aux exigences du système économique mondial impactent-elles le droit et la démocratie en Afrique ? Ce système économique mondial faut-il le rappeler, structuré par les politiques économiques célébrant le capitalisme à tendance néolibérale, et reléguant la solidarité économique internationale au rang de vestige du communisme, lorsqu'elle ne la transforme tout simplement pas dans le cycle infernal de la dette publique, qui constitue l'un des plus importants freins au véritable développement et à la transformation structurelle de l'Afrique. La réinvention du droit et de la démocratie dépend aussi des questions économiques. La quête fondamentale de cet axe est de convoquer l'histoire, l'histoire du droit, la sociologie, l'anthropologie, la philosophie, la géographie, et évidemment l'économie, pour construire une approche la plus holistique possible de la réinvention du droit pour servir le projet démocratique de l'Afrique.

Intervenant(e)s :

Session N° 1 (11h30 – 13h00):

Sur l'Atelier thématique 7 :

- **Pr. Martial MANET**, Maître de Conférences en Droit Public, Université Paris-Saclay : *« S'inscrire dans la commune humanité : la charte africaine des droits de l'homme et des peuples comme instrument de monstration d'une égalité ontologique différentielle »* ;
- **Dr. Ghislain BOMBELA MOSOUA**, Enseignant – Chercheur en Droit Public à l'Université de Yaoundé II : *« Standards constitutionnels et droits international : les nouvelles dynamiques de l'ingénierie constitutionnelle au service de la démocratie en Afrique »*.

Sur l'Axe thématique 8 :

- **Pr. Paul ZIBI**, Maître de Conférence en Droit Public, Université d'EBOLOWA : *« La constitutionnalisation du modèle économique : Autopsie des constitutions des pays francophones subsahariens à partir des modèles chinois et coréen »* ;
- **Dr. Jean Eudes BIEM**, Enseignant – Chercheur en Stratégie, Prospectiviste, Conseiller Technique au CERDOTOLA : *« De l'épistémologie du biopouvoir démocratique aux réinitialisations de la théorie générale des droits dans la complexité cosmopolitique »*.

FIN DES TRAVAUX EN ATELIERS THÉMATIQUES

13h00 – 14h00 : DEJEUNER

14h 00 – 16h00 : SEQUENCE 6 – PANEL DE CLÔTURE :

« Enseigner le droit, appliquer le droit et faire de la rechercher en droit aujourd'hui en Afrique »

Qu'est-ce qu'enseigner le droit de nos jours en Afrique ? Quel est l'état de l'enseignement du droit, soixante ans après les indépendances des pays africains ? Quel droit enseigner aujourd'hui au vu de l'état du continent, de ses besoins, de ses défis et de ses aspirations de civilisation, de démocratie, de progrès et de développement ? Comment enseigner le droit dans un contexte de lutte civilisationnelle, de velléités absolutistes d'uniformisation des mondes ?

Cet axe soulève des questions relatives au contenu des enseignements, à la substance des discours et métadiscours sur le droit, et plus globalement les questions épistémologiques, ontologiques, théoriques et logiques sur le droit en Afrique. Cette thématique indexe donc aussi la question des approches pédagogiques, andragogiques et didactiques, les méthodes, les techniques et les outils scientifiques, mais aussi les liens entre théoriciens du droit, thématiciens du droit, techniciens du droit, jurislateurs, juges, conseils et citoyens dans un contexte général de mondialisation et de révolution technologique. La problématisation de ces liens et les questionnements sur ces rapports (leurs nature, fonction, objet, profondeur) permettent d'apprécier le lien et le liant entre enseignement et pratique du droit, et de questionner la qualité de la recherche sur le droit aujourd'hui en Afrique, et la qualité de la recherche la recherche juridique sur la démocratie.

Comment le droit est-il appliquer par les différents sujets du droit et agents du commerce juridique ? Quel est l'état de la recherche en droit sur le continent ? Quels sont les objets de la recherche en droit en Afrique ? La démocratie en fait-elle partie ? En fait que cherche-t-on ? Comment cherche-t-on ? Comment la recherche (fondamentale et appliquée) en droit est-elle institutionnalisée, encadrée, organisée et menée ? Comment la recherche est-elle appréciée et reçue par les gouvernants et la société ? Comment cette recherche impacte-t-elle les politiques publiques, la gouvernance et la démocratie sur le continent ?

Considérations et questionnements : Pr. Achille MBEMBE, Directeur Général de la Fondation de l'Innovation pour la Démocratie.

Dialogue savant :

- **Pr. André AKAM AKAM**, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Douala, Président du Comité Scientifique du Symposium ;
- **Pr. Jean – Paul MARKUS**, Professeur de droit public, Enseignant – Chercheur à l'Université Paris-Saclay ;
- **Pr. Jean-François AKANDJI KOMBE**, Professeur de droit public, Enseignant – Chercheur à la Faculté de droit de l'Université de Paris 2 ;



- **Pr. AYEWOUADAN AKODAH**, Professeur de droit privé et sciences criminelles, Enseignant – Chercheur à la Faculté de Droit de l'Université de Lomé, Ancien Ministre de la Communication, des Médias et Porte – parole du Gouvernement du Togo.

16h30 : SEQUENCE 7 – CEREMONIE SOLENNELLE DE CLÔTURE

16h30 – 16h45 : Installation des participants et invités
16h45 : Accueil du Représentant du Premier Ministre de la République du Rwanda.
Début de la Cérémonie Solennelle de clôture.

- *Présentation du Rapport Général du Secrétariat Scientifique ;*
- *Mot de remerciement du **Pr. Achille MBEMBE**, Directeur Général de la Fondation de l'Innovation pour la Démocratie ;*
- *Discours solennel de clôture du **Représentant du Premier Ministre de la République du Rwanda** ;*
- *Fin de la Cérémonie Solennelle de clôture,*
  Photo de Famille
  Cocktail dînatoire à la Résidence de France.
  Fin du Symposium International de Kigali.